

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

6 avril 1995 - n° 1209
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

L'amnistie à coups d'éponge

L'amnistie fiscale devrait répondre, nous dit-on, aux exigences de la morale et de l'efficacité. C'est donc par définition un exercice de politique pratique. Sommé par les Chambres fédérales à coup de motions impératives d'en préparer une, le Conseil fédéral vient de livrer sa copie. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle a été mal reçue: on promet une correction sévère par les Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral, avec une argumentation juridique sérieuse, constate, mais le bon sens le dirait aussi, que l'amnistie implique l'identification d'un délit, constaté ou avoué. L'autorité de répression renonce ensuite à appliquer la peine qui aurait dû, en temps normal, sanctionner la faute. Elle fait grâce.

De cette conception simple, le Conseil fédéral tire deux conséquences: l'abolition de la sanction ne signifie pas que le fraudeur est libéré de payer, sur une ou deux périodes tout au moins, les sommes qu'il aurait dû normalement acquitter. Et pour que ce rattrapage soit possible, ainsi que l'application de l'amnistie, il faut que les sommes soustraites soient identifiées et déclarées comme telles.

Ces principes clairs sont jugés quasi scandaleux. Les journalistes, souvent vertueux - voyez les sévères condamnations dont ont fait l'objet les fraudeurs de ristournes (et pas seulement ceux qui étaient magistrats) - déplorent cette fois, au chapitre de l'amnistie, le caractère étroit de la mesure. Pour un peu ils écriraient que la proposition est insuffisamment généreuse. Et l'explication première de cette «pingrerie» tiendrait naturellement à l'entêtement de M. Stich. Il s'est fait forcer la main par le Parlement. Il répondrait en faisant de l'obstruction.

Mais l'argument avancé par les critiques tient surtout à l'efficacité. Si l'on procède à une amnistie, ce n'est pas pour permettre à des fraudeurs, qui éprouvent de la difficulté à faire apparaître au grand jour des revenus

ou une facture dissimulés, de rentrer dans le rang de la normalité et de l'honnêteté. Ce n'est pas seulement pour pardonner aux ouvriers de la onzième heure, non, le but de l'amnistie, c'est de rapporter, de remplir les caisses étatiques. En faisant sortir de nouveaux éléments imposables, on crée de nouvelles recettes: on renfloue l'Etat. Pour un peu, ils proposeraient que les amnistiés qui, spontanément, acceptent de payer des impôts augmentés à l'avenir, touchent une prime, à la manière dont on négocie avec une assurance le retour d'un tableau qu'elle croyait perdu à jamais.

Il est vrai que la masse soustraite est d'importance. Le rendement de l'impôt anticipé, trois milliards, laisse préjuger que la fortune dissimulée, même en tenant compte des avoirs étrangers et des cas de négligences, dépasse largement les 120 milliards, que protège l'abusif secret bancaire.

Mais admettre sans autre que la déclaration du 1^{er} janvier 1997, par exemple, sera admise, dans sa variation, sans possibilité d'investigation révélant la nature et l'importance des fraudes antérieures, est totalement abusif. On amnistie un délit dont on renonce à connaître la dimension.

Le souci d'efficacité n'est pas opposable au principe de l'identification du délit amnistié. On peut, même si cela choque, discuter de l'importance du rattrapage ou même proposer son abandon. En revanche, c'est la moindre des choses que le fraudeur repent signale obligatoirement quels éléments il avait renoncé jusqu'ici à déclarer.

Finalement, on retrouve toujours accréditée l'idée que la fraude fiscale est un péché civique véniel. Et dans ce climat délétère, ceux qui se mettent «en ordre» seraient bien bons de le faire. Le projet du Conseil fédéral, ce n'est pas le refrain: «passe-moi l'éponge». Il introduit de la rigueur dans le laxisme de l'efficacité d'abord. C'est son mérite.

AG

Un rapport sans contenu politique

La Suisse est en pleine négociation bilatérale avec l'Union européenne. C'est le moment choisi par le Conseil fédéral pour publier un rapport intermédiaire. Il y constate donc, sans plus, que l'on est au milieu du gué.

REPÈRES

Dans son rapport, le Conseil fédéral rappelle quelles sont les initiatives pendantes.

L'initiative du mouvement «Né le 7 décembre 1992» demande que le peuple et les cantons se prononcent sur le principe d'une adhésion à l'EEE. Délai pour la prise de position du Conseil fédéral: 3 septembre 1995.

L'initiative des Démocrates suisses et de la Lega demande que l'ouverture de négociation avec la CE (UE) soit soumise à l'autorisation du peuple et des cantons. Délai pour le Message du Conseil fédéral: 21 janvier 1996.

Le Conseil fédéral, on le regrette, ne précise pas ses intentions. Il serait souhaitable que l'initiative du 7 décembre, dépassée, soit retirée au profit de celle qui vient d'être lancée le 10 décembre 1994. Et que l'initiative d'extrême-droite soit rejetée, sans contre-projet. De toute façon, le Conseil fédéral devrait se déterminer avant les élections fédérales.

(ag) On peut lire un rapport, toujours consciencieux du Conseil fédéral, comme un écologiste qui répète ses devoirs ou comme un étudiant qui contrôle ses fiches. Utilement. En vrac quelques-uns de ces pointages. L'accord sur l'EEE est entré en vigueur après la défection suisse le 1^{er} janvier 1994. Il reprendrait un acquis communautaire déclaré pertinent de 1590 actes, arrêté au 31 juillet 1991. La mise à jour l'a enrichi de 540 actes nouveaux! La Communauté a institué un Comité des régions: 222 membres représentent les collectivités régionales et locales. Les grands réseaux d'infrastructure trans-européens ont été dotés de 20 milliards d'écus pour la réalisation du plan 1994-1999. Les contributions nettes des nouveaux adhérents s'élèvent en 1995 à 752 millions d'écus pour l'Autriche et 765 millions pour la Suède. Celle de la Suisse, jamais calculée même approximativement, serait nettement plus élevée: l'équivalent de 1 ou 2 points de TVA. La droite prétendument européenne mais qui ne cesse de déclarer que la quote-part des prélèvements étatiques ne saurait être augmentée, se rend-elle compte qu'elle bétonne un obstacle difficile à franchir?

L'après 6 décembre

Le refus du peuple suisse a-t-il eu des conséquences déjà observables? C'est un sujet favori de la presse qui y promène son miroir grossissant. Le rapport rappelle d'abord des chiffres incontestables. Les adhésions à l'UE de l'Autriche, de la Finlande ont réduit le commerce interne de l'AELE de 96,5%. Les pourcents de nos rapports commerciaux avec l'Union européenne sont de 62,8% pour les exportations et de 80,3% pour nos importations. C'est la base d'une interdépendance.

Cela dit, il est évident que les tendances protectionnistes de l'Union européenne handicapent la Suisse. A juste titre, le Conseil fédéral souligne les inconvénients que représentent les obstacles à la libre circulation des personnes pour les jeunes Suisses en formation, pour les cadres des entreprises suisses travaillant sur le marché européen.

En revanche, il est obligé de constater que l'EEE n'est en vigueur que depuis une année, ce qui limite le champ d'observation. Et surtout, il rappelle que la fiscalité n'était pas un domaine traité par l'EEE. Dès lors il n'aurait rien changé au problème des investissements directs de certaines holdings dont on a tant

parlé récemment. Du moins faut-il distinguer les deux registres. Inconvénient d'un refus de l'EEE ou inconvénient d'une non-adhésion à l'Union européenne.

Les négociations bilatérales

Le rapport recense les objectifs suisses et communautaires et, en termes vagues, les premiers résultats. Mais pour la Suisse, on le sait, le vrai problème politique est celui de la ratification par le peuple. Le Conseil fédéral se contente de souligner qu'il n'y aura pas, vraisemblablement, de référendum obligatoire (art. 89, al.5 de la Constitution). Donc, bien qu'il ne juge pas nécessaire de le préciser, pas de majorité des cantons requise. Mais il escamote la volonté de l'Union européenne de faire de tous les accords sectoriels un paquet lié. Il en résultera qu'un référendum sur un sujet sensible, gagné devant le peuple, remettrait en cause l'ensemble.

Or, il faudrait anticiper par décision interne certaines revendications de l'UE. Elles ne doivent pas apparaître comme imposées de l'extérieur à notre corps défendant; elles ne constituent pas des exceptions légitimes.

Le Conseil fédéral pense obtenir l'adhésion populaire en prouvant «qu'il s'est bien défendu». Cette tactique n'est pas assez offensive.

Il lui appartient de réunir les forces politiques sur un programme d'action minimum: des points essentiels de rapprochement avec l'UE sont dans notre champ d'initiative propre. Tel serait un message politique. Mais qu'on compare avec la conclusion du rapport: «Dès que les résultats des négociations le permettront, nous vous livrerons une appréciation circonstanciée du processus sectoriel et, dans la mesure du possible, des conclusions sur les différents accords.» Est-il possible d'être plus fade? ■

Vacances

Comme d'habitude, DP ne paraîtra pas pendant la période de Pâques. Après avoir (ou non) roulé les œufs, la rédaction vous retrouvera donc le 27 avril, date de sortie du prochain numéro.

Nous souhaitons à tous nos lecteurs un début de printemps plein de soleil et de promesses.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

COÛTS COMPARÉS

Prix du m² habitable et chauffable:

Projet Altherr+Traber 2210.-

Prix courant moyen en Suisse 4-5000.-

Modèle standardisé en Allemagne et en Hollande 1200.-

Maison américaine en bois, de bonne qualité 1000.-

Maison canadienne bon marché 500.-

(*Selon Wuest et Partners)

(jd) En Suisse, le coût de la construction est élevé, trop élevé. Et cela malgré la récession qui a durement touché ce secteur. Le prix des terrains n'explique que très partiellement ce phénomène. De nombreux autres facteurs interviennent: l'opposition des voisins à un projet économique qui ne reflète pas le standard du quartier, par crainte d'une dévalorisation de leur propre bien immobilier; les exigences multiples du droit de la construction; l'attitude des promoteurs qui misent sur le *tape-à-l'œil* plutôt que sur la simplicité – il est plus intéressant de vendre cher que bon marché – à laquelle répond celle des investisseurs qui recherchent la construc-

tion cossue; l'absence de planification et les procédés artisanaux caractérisant encore la branche; les banques enfin, qui ont intérêt à des prix élevés pour placer leurs capitaux en hypothèques.

Techniquement, il est aujourd'hui possible de mettre sur le marché des logements à des prix inférieurs de moitié à la moyenne helvétique. En 1992, les architectes Saint-Gallois Altherr et Traber ont tenu le pari d'offrir 15 logements de 5 pièces pour un loyer mensuel de 1500 francs.

Lors d'un séminaire organisé récemment à Zurich par l'association «Agir pour demain», 150 représentants de la branche immobilière ont comparé et analysé six projets de logements bon marché, sélectionnés après un appel d'offre auprès d'architectes (*Die Weltwoche*, 9 mars 1995). De ce séminaire, on peut retenir les conclusions suivantes:

- Il est possible de construire à un prix de 2200 francs le m² habitable (moyenne suisse: 4000-5000 francs) sans restriction de confort et sans porter atteinte au caractère fonctionnel du logement.

- Pour ce faire, il faut définir une enveloppe budgétaire précise que le promoteur s'engage à respecter.

- La réalisation de cet objectif implique le choix de fondations simples, d'éléments de construction compacts et d'agencements de cuisine et de salle de bain économiques.

- La réduction de moitié du coût usuel de la construction n'épuise de loin pas toutes les possibilités de rationalisation. C'est dire que le prix de 2200 francs le m² ne représente pas le seuil minimal.

Le problème primordial n'est donc pas de nature technique – on sait construire bon marché – mais économique: comment faire fonctionner le marché de manière à ce que les prix baissent? Deux pistes en guise de réponse. D'abord pousser à la baisse le prix du terrain en dissuadant fiscalement les propriétaires immobiliers de geler leurs biens dans l'espoir d'une hausse à terme. Sans quoi le marché immobilier restera un marché dominé par une offre définie non par les coûts, mais par ce que les demandeurs sont prêts à payer. Et puis, la concurrence internationale pourrait bien contribuer à abaisser le prix de l'immobilier, par la pression sur les salaires. En effet, leur niveau élevé s'explique surtout par un indice des prix supérieur aux pays voisins, une différence imputable pour moitié au coût élevé du logement. La compétitivité de l'économie suisse pourrait bénéficier d'une baisse des salaires, à condition que baissent également les loyers. ■

POLITIQUE DE LA DROGUE

La preuve par l'acte

(jd) Le Conseil fédéral avait d'abord envisagé d'opposer un contre-projet constitutionnel aux deux initiatives extrémistes et rivales en matière de drogue. Il était en effet tentant pour l'exécutif de renvoyer dos à dos les partisans de l'abstinence et de la répression et les chantres de la libéralisation et du monopole étatique du commerce des stupéfiants et de réunir une majorité populaire derrière une solution moyenne et raisonnable.

Le gouvernement vient donc de renoncer à son idée. Les deux initiatives seront soumises au peuple successivement – la procédure légale l'exige – sans contre-projet.

La décision est sage. Ces initiatives n'apportent aucune contribution positive au problème de la drogue. Elles participent d'une guerre de religion qui oppose des opinions aussi catégoriques qu'abstraites dans un débat stérile. Situer ce débat au niveau constitutionnel, c'est perdre un temps précieux et alimenter un conflit sur des principes très éloignés des drames concrets que suscite la drogue. La gestion du problème de la drogue exige au contraire des actions multiples, combinant aussi bien la prévention, la thérapie, l'accompagnement social que la répression. Les bases légales fédérales et cantonales sont largement suffisantes pour faire démarrer ces actions. A l'issue du programme expérimental de distribution contrôlée de stupéfiants et des nombreuses actions entreprises en matière de prévention et de thérapie, on pourra alors tenir compte des résultats obtenus et améliorer si nécessaire le cadre légal. En sachant de quoi l'on parle. Dans l'intervalle, il faudra convaincre le peuple de rejeter vigoureusement les propositions des marchands d'illusions. ■

Le travail sur le fil du rasoir

RÉFÉRENCES

Réseaux, N° 69
Communication technologique société

Dossier: *Entreprise et lien social*, Ed. CNET/CNRS, France Télécom, 1995.

(vb) Avec l'informatique dans la transmission d'informations comme à la production, des modes de faire, des cultures professionnelles sont bouleversés, des postes disparaissent. C'est ce que mettent en évidence les chercheurs qui ont étudié ces mutations particulièrement pointues, dans les entreprises ou l'on travaille en «juste à temps». Un grand quotidien du soir français (l'étude ne le mentionne pas nommément, mais cite son caricaturiste, Plantu!) a fait l'objet d'une étude sociologique.

Le journal, par définition fabriqué dans l'urgence, est déjà soumis, on le sait, à l'organisation du travail sur le fil du rasoir. Mais l'informatisation de la rédaction, qui a permis de reculer le moment limite où il n'est plus possible d'introduire de nouvelles informations, accroît encore l'urgence. L'objectif est de parvenir à fournir le quotidien dans les kiosques parisiens pour 13 heures, «pour que les lecteurs achètent leur journal avant de retourner au bureau», et de le livrer dans les autres régions de France le soir même, du moins dans les grandes villes bien desservies par le train, ce qui n'était pas le cas auparavant, le journal étant disponible seulement le lendemain «en province» et à l'étranger. Quelque 200 000 exemplaires sont sur les rails avant 14h30 pour arriver à destination à temps. Pour cela, il aura fallu monter les articles à 10h30 et envoyer les pages prêtes par fax à l'imprimerie vers 11h45. Là où on mettait onze minutes pour faire une page avec des clichés photopolymères, on en met sept aujourd'hui.

Des emplois disparaissent

Si l'informatique a accéléré le temps, elle a aussi accru le stress des travailleurs de la production comme des journalistes. La peur de la panne technique est sous-jacente en permanence. «On ne peut pas se permettre dix minutes d'arrêt sans conséquences... C'est ce qui fait le charme de ce métier... Personne ne peut s'extraire du rythme imposé par la fabrication du journal».

L'informatique a fait disparaître des catégories professionnelles. Un secrétaire de rédaction travaillait autrefois au plomb, avec un typo exécutant les ordres au fur et à mesure pour la fabrication des lignes. «Aujourd'hui, le typo, c'est les programmes informatiques et le secrétaire peut tout faire». De même, la saisie des textes par les journalistes eux-mêmes supprime des emplois en aval.

La pression s'exerçant sur tout le personnel est un facteur d'usure. L'incertitude devient une donnée quotidienne. «Ce qui est stressant, c'est la perte de repères, car tout va trop vite. (...) Les personnes dynamiques en ont tiré un épanouissement; d'autres ne s'en

sont jamais remises», dit cet employé, qui évoque l'absentéisme, qualifié de «très fort» dans certains secteurs de fabrication, ce qui oblige à assurer les remplacements. «Pour un poste, on en paie en fait deux. Mais il ne faut pas oublier, ajoute-t-on, qu'il y a aujourd'hui deux fois moins de personnel qu'il y a dix ans».

Autre facteur d'incertitude accrue, nouveau également: l'infidélité du lecteur, qui sélectionne son achat et achète donc moins souvent. Et ce, dans un pays où l'abonnement à un journal est peu développé. La vente au numéro, plus aléatoire, rend le tirage relatif et modulable, à la merci des événements qui font la une. Facteur d'urgence supplémentaire. Le tout dans un contexte économique où, pour ce journal, au moment de l'étude (1994), les deux tiers des recettes publicitaires avaient été perdues par rapport aux périodes d'opulence. ■

SONDAGE

Fabrique-moi une information

(jd) L'actualité est un peu terne? Le consommateur fatigué de l'interminable tragédie yougoslave? Rien de plus simple. Ficelez un sondage de derrière les fagots, faites bien mousser et servez frais, c'est-à-dire inédit, avec un zeste de sérieux – graphiques à l'appui – et une pincée de drame, pas plus. Offrez-lui la une de votre quotidien – ou de vos publications, c'est encore mieux – et le tour est joué: vous avez fabriqué une information qui sera relayée fidèlement par la radio, plutôt dix fois qu'une, et par les confrères, et très gravement commentée dans le landerneau politico-médiatique.

Cette recette éprouvée, le groupe Edipresse vient une nouvelle fois d'en tester le succès, avec la complicité de MIS Trend, une entreprise lausannoise de sondage. Dans une étude auprès des «leaders d'opinion», très modestement intitulée «Sophia», les promoteurs de l'enquête nous invitent à partir à la découverte des détenteurs du pouvoir en Suisse. Nous ne vous communiquerons pas les résultats: au pire vous les avez déjà lus dans la presse, au mieux vous pouvez sans autre persister à les ignorer. En effet, d'un point de vue strictement statistique, l'échantillon ne représente que les 241 «leaders» qui ont bien voulu répondre au questionnaire (parmi les 737 personnes sollicitées); il ne reflète en rien l'opinion d'une population plus large

Une majorité problématique

**Renoncer
à un placement
éducatif ou
s'endetter...**

(vb) «Quand tu auras 20 ans, tu feras ce que tu veux». Dès le 1^{er} janvier 1996, c'est 18 ans qu'il faudra dire. Avec des nuances, puisque les parents demeurent responsables de la formation complète de leurs enfants, selon le Code civil. Tout autre est la situation des jeunes en difficulté, qui ne peuvent guère compter sur une famille pour les soutenir. Pour eux, l'abaissement de la majorité à 18 ans risque d'être lourde de conséquences. C'est pourquoi l'Association des directeurs d'institutions genevoises d'éducation spécialisée, de même que l'Association des tuteurs officiels romands et tessinois, tirent la sonnette d'alarme et demandent que les prises en charge sociale ou matérielle en cours ne soient pas interrompues après 18 ans. Actuellement, le subventionnement, fédéral et cantonal, couvre la majeure partie des frais d'un placement. L'autre partie des coûts est assumée par les parents et, s'ils ne peuvent s'en acquitter, par un service social cantonal. Lorsqu'il s'agit du placement d'un mineur, cette aide ne constitue pas une dette. Il en va tout autrement pour les jeunes majeurs. A Genève, par exemple, le canton n'autorise pas, pour eux, ce type de placements (hormis les cas pénaux).

Certains des adolescents placés dans des institutions risquent ainsi de se retrouver dans une situation précaire le jour de leur 18 ans. Avec une formation encore en cours, menacée d'être interrompue, ou pas de formation du tout, et sans caution financière leur permettant de louer un appartement (puisque à Genève, généralement, les régies ne reconnaissent pas la caution d'un service social), l'avenir s'annonce plus qu'incertain. La dérive vers les squats et l'enracinement

●●●

et, à ce titre, ne présente qu'un intérêt minime. Quant aux 737 prétendus «leaders», on ne sait rien des critères qui leur valent ce titre. Dès lors la maladresse de la question: «Qui a le pouvoir en Suisse?» – comme si le pouvoir constituait un bien homogène et limité en quantité dont différents acteurs se disputent le contrôle – n'a plus guère d'importance, pas plus que les lieux communs révélés par les réponses à des questions complémentaires sur le système politique suisse, le Parlement et le Conseil fédéral, la complexité des problèmes actuels et le rôle des partis politiques.

On attend avec impatience l'enquête de l'an prochain, qui viendra sans doute confirmer une nouvelle fois les lieux communs du café du commerce érigés en exclusivité médiatique. ■

dans la marginalité paraît évidente aux professionnels de l'éducation, qui s'inquiètent du problème. Dans le canton de Genève, sur une centaine de résidents en institution éducative, près de la moitié deviendront en janvier 1996 des majeurs aux yeux de la loi et en tant que tels, ne pourront plus poursuivre leur placement sans s'endetter.

Comment font les pays voisins, qui connaissent pour la plupart la majorité à 18 ans? En Haute-Savoie, un contrat *jeune majeur* fait que les placements en institutions ne créent pas un endettement, ce qui favorise la continuité de la mesure éducative. Mais quand les contrats tombent, les jeunes risquent de se retrouver au RMI. A défaut d'insertion réussie, à l'assistance sociale...

Outre le souci de protéger des jeunes en difficulté, une crainte sous-jacente peut se lire à travers les prises de position des professionnels de l'éducation: celle d'être confrontés à une réduction des subventions et peut-être à une baisse de leurs prestations, devant une «demande» désormais à la baisse de certains placements.

Précisons que les placements pénaux ne sont pas concernés, puisque, dans ce cas, les mesures éducatives peuvent être maintenues jusqu'à 22 ans. Par contre, effet pervers dû à l'abaissement de la majorité, des mesures pénales risquent de perdurer pour la seule raison qu'elles ne créent pas de dette! ■

MÉDIAS

Le livre d'Helmut Hubacher sur les coulisses du Palais fédéral devrait bientôt paraître en français. L'édition allemande a un tel succès que l'éditeur demande une suite.

Le seul hebdomadaire satirique alémanique, le *Nebelspalter* (fendeur de brouillard) ne se porte pas bien. L'éditeur envisage d'en faire un mensuel. Le journal paraît déjà depuis 120 ans et a eu des hauts et des bas. Lorsque l'éditeur actuel l'a repris, en 1923, le tirage n'était plus, paraît-il, que de 300 exemplaires.

Enquête fort instructive dans la *Revue Militaire Suisse* à partir du numéro de février. Un lieutenant se penche sur «l'opportunité de notre système de milice». Dans un bilan intermédiaire, il constate tout d'abord: «Notre système actuel coûte plus du double de ce qui est généralement admis». A suivre.

L'INVITÉE DE DP

Pékin, le rendez-vous mondial des femmes

A New York avait lieu en mars dernier la dernière rencontre préparatoire de la Conférence internationale des femmes, qui se tiendra à Pékin en septembre prochain. Cinq régions du monde étaient chargées de préparer une plate-forme d'action.

SYLVIANE KLEIN

rédactrice en chef de
Femmes Suisses

REPÈRES

La rencontre préparatoire de la future Conférence de Pékin s'est tenue du 13 au 24 mars à New York. 54 pays, dont la Suisse (région Europe), en faisaient partie.

Droits de l'«homme»

Parmi les points relevés par l'ONU lors de la Conférence préparatoire, celui de la notion des droits de «l'homme» qui s'arrête à l'interprétation exclusivement masculine du terme. Il existe dans ce concept une véritable carence au niveau des droits des femmes, provenant du fait que les inégalités et les violences dont elles sont victimes sont du domaine privé et non public. Exemple: une femme sur quatre dans le monde est victime de violences dans son propre foyer. Violences souvent admises comme normales et sur lesquelles les Etats ferment les yeux.

Ratification suisse

Lors de l'approbation du rapport sur la situation des femmes en Suisse, le Conseil fédéral a annoncé sa volonté de proposer cette année encore aux Chambres fédérales la ratification de la Convention de l'ONU – aujourd'hui déjà signée par 138 Etats – pour l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes.

Des tonnes de papiers noircis, d'innombrables ordinateurs qui crépitent et crachent des réflexions stratégiques, des milliers d'organisations qui pensent, rédigent, commentent, proposent, analysent, depuis des mois, dans l'ombre des bureaux, la situation des femmes dans le monde. Une agitation qui a aussi gagné la Suisse, même si les médias sont restés largement muets sur cette question.

Après Mexico en 1975, Copenhague en 1980 et Nairobi en 1985, Pékin accueillera, du 4 au 15 septembre prochain, la 4^e Conférence internationale des femmes. L'espace d'une quinzaine de jours, l'attention des peuples se focalisera sur la condition des femmes. Dans le monde entier, un travail considérable de recherche est en train de s'accomplir pour préparer cette rencontre organisée par l'ONU. Action est le mot d'ordre de cette conférence, placée sous la devise Egalité, Développement et Paix.

Le rôle des ONG féminines

En parallèle à la Conférence de Pékin, les Organisations non gouvernementales (ONG) apporteront leur propre contribution. Elles siègeront dans la capitale chinoise du 30 août au 8 septembre 1995. Depuis quelques années, elles jouent un rôle important dans la préparation et le déroulement des conférences internationales. Dès la mise en œuvre des travaux préparatoires, elles déploient une activité de fournis laborieuses: lobbying auprès des gouvernements, formulation de recommandations et d'exigences. Elles créent une articulation entre les mouvements politiques et sociaux de base et les gouvernements.

Les organisations féminines ont tendance à ne voir dans l'ONU qu'un «grand machin inutile» et sont réticentes devant son inefficacité trop souvent démontrée. Pourtant, au fil des conférences, les ONG féminines sortent de l'anonymat et sont de plus en plus prises au sérieux. A Vienne, en octobre dernier, lors des travaux préparatoires régionaux de la Conférence de Pékin, quelque 1200 femmes de 54 pays ont participé à leur propre Forum, élaborant une ligne d'action pour influencer sur le cours de la rencontre.

Les gouvernements ne leur facilitent pas la tâche et les sponsors ne se ruent pas sur elles. Pour les participantes, c'est un aspotolat. Pauvres parmi les pauvres, les organisations féminines ont mille peines à décrocher quelques aides financières éparpillées. A Vienne, les groupes de travail ont dû se passer de toute traduction simultanée et seules quelques femmes des pays

de l'Est ont obtenu la restitution de leurs frais de voyage.

Lors de la rencontre autrichienne, les représentantes des ONG ont procédé à une lecture critique des documents officiels. Le texte des gouvernements mettait l'accent sur les aspects économiques de la situation des femmes: féminisation de la pauvreté, faible contribution des femmes à l'économie, inégalités face au travail, etc... Les ONG ont une approche différente: «Le système en soi n'est l'objet d'aucune critique», explique Stella Jegher, participante suisse allemande, active au Forum suisse des ONG. «Il faudrait simplement y inclure avec plus de force et de conviction la dynamique propre aux femmes. Les ONG posent des questions de fond et privilégient le regard des femmes sur les questions économiques. Elles optent pour des thèmes plus vastes et réfléchissent à l'essence des phénomènes. Elles jettent un regard critique sur les analyses qui ne tiennent aucun compte de la manière de comprendre propre aux femmes. Ainsi en est-il de la globalisation de l'économie, une évolution qui, incontestablement, pose un problème grave de société». Les ONG estiment qu'il ne s'agit pas tant d'intégrer les femmes aux structures économiques que de réformer lesdites structures. Leur regard critique – on s'en doute – n'a guère été repris par les gouvernements. Les thèmes de la militarisation et de la paix n'ont pratiquement pas eu d'impact. La question du désarmement n'apparaît pas dans le document officiel. Même échec dans le domaine de la santé. Les femmes d'Europe attendaient plus que ce qui fut négocié au Caire, lors de la Conférence sur la population et le développement.

Le suivi des mesures décidées

On aurait tort de mépriser l'influence réelle de ces grandes rencontres sur les gouvernements. A Vienne, Patricia Schulz, cheffe du bureau fédéral de l'égalité, était du voyage: «Je suis satisfaite des premiers résultats, si on pense que les Etats, par leur participation, doivent s'engager à mettre à exécution les mesures qui seront prescrites suite à ces travaux».

Tous les pays devaient présenter un rapport sur l'évolution de la situation des femmes depuis la Conférence de Nairobi. En Suisse, ce rapport, placé sous la responsabilité du Bureau fédéral de l'égalité, a été adopté par le Conseil fédéral en décembre dernier. Il dresse un inventaire de toutes les mesures de promotion de l'égalité introduites dans la législation et

Trop peu de Suisses qualifiés

(*réd.*) Sur 100 personnes engagées dans la R&D, 26 ne sont pas de nationalité suisse. Le personnel helvétique ne suffit pas à satisfaire les besoins des différents domaines scientifiques et technologiques, entreprises privées et hautes écoles. C'est dans le secteur des entreprises privées que l'effectif des étrangers est le plus élevé (27%), suivi des hautes écoles (26%). La Confédération ne compte que 2% d'étrangers, en raison même des conditions qui régissent l'engagement.

Ces ressources humaines étrangères constituent une force de travail hautement spécialisée et bien formée. En effet, 50% de ces personnes sont dotées d'un titre académique, environ 10% d'un diplôme ETS ou ESCEA et près de 40% ont suivi une formation technique, commerciale ou autre. Dans les entreprises privées, 40% des titulaires d'un titre académique sont étrangers; dans l'in-

dustrie chimique, alimentaire et textile, ce personnel représente plus de la moitié des effectifs. La proportion des étrangers est moins élevée dans les hautes écoles (29%).

En outre, sur un total de 58 630 postes, en 1992, 21% sont occupés par des femmes. Ces dernières sont le moins représentées dans les entreprises privées (17%) et à la Confédération (16%), alors qu'elles constituent 30% du personnel dans les hautes écoles. Leur formation: commerciale ou technique. Les universitaires sont nettement moins représentées (17%) et les ingénieures ETS ou diplômées ESCEA presque inexistantes. (Office fédéral de la statistique, section des hautes écoles et de la science, in *Vision*, magazine de la science et de la recherche 1/95). ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean-Luc Seylaz
Forum: Sylviane Klein
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

●●●

dans la pratique. Il aborde entre autres, et grâce à un important travail de lobbying des ONG, de nombreux domaines sociaux et politiques: éducation, emploi, santé, violences contre les femmes, féminisation de la pauvreté, migrantes, etc. Les ONG se sont prononcées dans une annexe qui fait partie intégrante du rapport national.

Quelques regrets cependant, dans l'euphorie de ces exercices préparatoires. A l'heure où l'on parle d'égalité et non plus d'émancipation des femmes, ce sujet décidément n'intéresse que ces dernières: on ne peut que déplorer la quasi totale absence des hommes dans ces débats. L'absence des Romandes pose également un point d'interrogation. Le manque d'ouverture des Suisses aussi: lors de la désignation de la délégation qui se rendait à New York, ni la candidature d'une Tibétaine, soutenue par pratiquement tous les membres du Comité national, ni celle de deux migrantes, proposée par les trente ONG féministes du Forum, n'ont été acceptées.

«Que restera-t-il de tout cela? se demande Stella Jegher. Un amoncellement de papiers sans véritable solution concrète? Cette quantité d'énergie pour des textes secs, issus de longues discussions et de difficiles compromis, pose des problèmes après chaque conférence internationale. Toutefois, il faut se souvenir qu'au-delà des papiers et des déclarations ce qui compte vraiment, ce sont les contacts, les discussions, les rencontres et les échanges entre des femmes de cultures différentes. Ce qui compte, ce sont ces multiples expériences qui enrichissent et qui vivifient ensuite la vie et l'activité politique quotidienne». ■

COMMERCE INTERNATIONAL

Le référendum avorté

(*jd*) Le comité référendaire contre les accords du Gatt a largement échoué dans sa tentative de réunir les 50 000 signatures requises pour susciter une votation populaire. Mal organisé, trop faible – aucun parti et organisation ne l'a appuyé, même pas les écologistes –, le comité a surtout singulièrement manqué d'arguments. En effet, l'idée que la Suisse, extrêmement dépendante de ses échanges avec l'étranger, puisse rester à l'écart d'un accord qui lie l'ensemble de la communauté est tout simplement indéfendable. Les opposants n'ont pas réussi à proposer une alternative crédible. Et pour cause: l'alternative, c'est au sein même de la nouvelle organisation mondiale du commerce qu'elle devra progressivement se faire une place. En complétant les accords déjà adoptés, et trop unilatéralement marqués par des critères purement économiques, par des dispositions relevant de la protection de l'environnement et de la justice sociale. Ces améliorations, c'est en participant à l'OMC et non en restant sur la touche que nous pourrions contribuer à les imposer: les organisations critiques, en exerçant une pression constante sur le Conseil fédéral, et la Suisse avec d'autres pays, conscients qu'à terme l'économie ne peut se développer que dans un environnement de qualité et dans des conditions socialement équitables.

Ce débat rappelle singulièrement celui sur les relations de la Suisse avec l'Europe: pour nombre de nos compatriotes l'Union européenne présente encore trop de défauts pour justifier une adhésion de notre pays. Mais il faudra bien se rendre à l'évidence: le temps n'est plus aux modèles taillés sur mesure. Des ensembles économiques et politiques se construisent à l'échelon continental et planétaire. Ils deviendront ce que leurs membres voudront qu'ils soient et non ce que les spectateurs aimeraient qu'ils soient. ■

Buchenwald cinquante ans après

Nous allons d'une commémoration à l'autre. Il y a eu le cinquantième anniversaire du débarquement en Normandie, puis celui du bombardement criminel de Dresde en février 1945. Dans quelques jours, le 11 avril, on célébrera sans doute la libération de Buchenwald par les soldats de Patton. Avec des couronnes, des drapeaux, des hommes politiques avides de se faire voir; avec aussi des rescapés. Y verra-t-on Jorge Semprun?

REPÈRES

Jorge Semprun, *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994.

Fils d'un grand bourgeois diplomate au service de la République espagnole, Semprun a connu, dès 1936, l'émigration, en Hollande puis en France où il fait ses études. Entré dans la résistance, il est arrêté et déporté en janvier 1944. Il a connu la fraternité de la lutte contre l'occupant et l'efficacité des réseaux communistes. Ce sont les militants espagnols qui le placèrent au bureau de l'*Arbeitstatistik* du camp; et c'est un vieux communiste allemand qui prit sur lui de l'enregistrer comme Stukkateur (c'est-à-dire comme artisan qualifié) et non comme Student. Ce qui lui a probablement sauvé la vie en lui épargnant d'être désigné pour les kommandos les plus durs ou pour un transfert à Dora.

Un parcours typique

Après la guerre, Semprun est, durant une dizaine d'années, un des responsables du PCE clandestin; il en sera exclu en 1964 sur proposition de la Pasionaria («ces intellectuels à tête de linotte»). Il a donc cru à la révolution, risqué sa vie pour elle, avant de découvrir la vérité sur le stalinisme et par exemple le sort réservé en Russie, en RDA, en Tchécoslovaquie, à ses anciens camarades de déportation. Avant de découvrir aussi que dès la fin de la guerre Buchenwald allait devenir, durant cinq ans, un camp de concentration soviétique. Bref un parcours typique d'intellectuel de gauche, un «long détour, non dépourvu d'oasis de courage et de fraternité, par les déserts du communisme».

Raconter Buchenwald

«Mais peut-on raconter? Le pourra-t-on?» Et comment se faire entendre?

Dès son premier livre (*Le Grand Voyage*, 1963), Semprun entreprend de dire ce que fut Buchenwald, puis comment il a vécu difficilement son statut de «revenant»; et cela dans des récits qu'on pourrait appeler des autobiographies plus ou moins fictives. Des romans, si l'on veut, mais où l'auteur utilise son vécu, reconnaissable, attesté, pour créer et faire vivre des personnages qui portent d'ailleurs des noms dont Semprun se servit dans la clandestinité. Et dont certains – cela est significatif – meurent à sa place à la fin du récit. *Le Grand Voyage* (1963), *L'Évanouissement* (1967), *Quel beau dimanche* (1980)

et même *La Montagne blanche* (1986), autant de fragments «d'un récit infini, littéralement interminable», et toujours à reprendre.

Une amnésie volontaire

Pendant, *L'Écriture ou la vie* est davantage qu'un nouveau fragment de ce récit interminable. D'abord, parce que c'est l'autobiographie sans le détour ou le couvert de la fiction. Comme si, l'âge venu – Semprun est né en 1932 –, celui-ci avait éprouvé le désir de raconter ce qui fut et non plus de romancer le réel. Ou comme s'il pouvait désormais se priver des atouts de l'imaginaire. Le lecteur a ainsi la «vérité totale» sur des épisodes dont il a pu lire une première version dans une œuvre antérieure.

L'Écriture ou la vie est aussi l'autobiographie d'un romancier qui évoque comment son œuvre a pris forme. Qui nous apprend pourquoi il a dû attendre quinze ans avant de pouvoir vraiment raconter Buchenwald – non pas tellement l'indicible que l'invivable: l'expérience du Mal radical et la traversée de la mort (nous ne sommes pas des rescapés, nous sommes des revenants). Et qui raconte comment, durant toutes ces années, il a tenté de trouver le salut dans l'oubli. «Il me fallait choisir entre l'écriture et la vie, j'avais choisi celle-ci. J'avais choisi une longue cure d'aphasie, d'amnésie délibérée, pour survivre.» Mais nul n'est vraiment maître de sa mémoire ou de ses oublis.

La mémoire obsédée

Il y a, dans la vie et dans les récits de Semprun, des épisodes auxquels sa mémoire et son écriture ne cessent de revenir, ce qui nous vaut des reprises quasiment textuelles et ce qu'on pourrait appeler des passages obligés; les chansons de Zarah Leander que diffusaient les haut-parleurs du camp, le souvenir de Goethe qui, un siècle plus tôt, discourait paisiblement sur les lieux où fut bâti le camp. Il y a surtout, au cœur de l'œuvre, des rêves ou des motifs obsessionnels. Ainsi, de livre en livre, celui de la bourrasque de neige dans la lumière des projecteurs, celui de la fumée et de l'odeur de chair brûlée du crématoire; et les cris des SS.

Cinquante ans plus tard, Semprun est toujours à Buchenwald. ■

Jean-Luc Seylaz